

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2025-10-602

### Objet : Finances

Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2025 dans le cadre du PSN 2023-27 – Modification de la délibération 2025-02-594

Séance du 15 Octobre 2025

Date de convocation : 2 octobre 2025

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 38 à l'ouverture de la séance puis 39 en cours de séance

Membres votants présents : 29 titulaires puis 30 et 6 suppléants soit 35 votants présents puis 36

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (M. Pradeille à M. Chambelland, A. Roy à T. Agnel, I. De-Montgolfier à I. Autier puis R. Crauste à O. Penin)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 38 à l'ouverture de la séance puis 40 en cours de séance

Le quorum est atteint : 35/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Titulaires avec voix délibérative :** O. Penin (arrivé en cours de séance au point n°2 à l'ordre du jour avec 1 procuration), T. Féline, L. Perrigault-Launay, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, J. Denat, B. Pascal, A. Chopard, M. Cayzac, J-P. Thomas, J-P. Géraud, C. Périsse, P. Deschamps, P. Gras, P. Bénézech, M. Chambelland, T. Agnel, A. Nectoux, P. Martinez, V. Martin, M-J. Pellet, F. Dhuisme, F. Granier, C. Marquier, A. Thérond, I. Autier, L. Fataccioli, D. Devriendt, P. Mary, Y. Person.

**Suppléants avec voix délibérative :** D. Lebois, A. Mégias, A. Rouessol, I. Debrie, M. Pellet-Laporte, J. Ruivo

**Suppléants sans voix délibérative :** C. Villanueva, A. Fourel, V. Bénézet

**Absents excusés :** R. Crauste, N. Gros-Chareyre, C. Bernard, M. Népoty, L. Topie, J-P. Cubilier, M. De-Nays-Candau, J-C. Campos, K. Guyot, A. Brundu, M. Pradeille, A. Pobo, J. Cohen-Solal, P. Fortuna-Deschamps, A. Roy, B. Crozes, S. Guy, B. Leccia, M. Debouverie, B. Chluda, Y. Quesada, J-J. Esteban, J. Boisson, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, I. De-Montgolfier, D. Lonvis

Rapporteur : M. Pierre Martinez

**Fondements juridiques :**

Vu la convention de mise en œuvre du programme LEADER pour la période 2023-27 entre le PETR Vidourle Camargue et la Région Occitanie en tant qu'autorité de gestion datée du 2 avril 2024,

**Exposé :**

**Il s'agit d'intégrer le cofinancement du conseil départemental de l'Hérault d'un montant de 2 936,22€ réduisant de fait l'autofinancement du PETR Vidourle Camargue.**

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen LEADER depuis le 9 février 2023 (date de sélection de la candidature) et par convention du 2 avril 2024 dans le cadre de la programmation 2023-2027.

Dans ce cadre, il doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant de l'ingénierie sur ces missions d'animation et de gestion. La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation.

Le dispositif européen LEADER prévoit une prise en charge à hauteur de 80% et permet un cofinancement des partenaires départementaux à hauteur de 10 %.

Désormais, l'option des coûts simplifiés s'applique obligatoirement avec des coûts horaires uniques réévalués chaque année et un taux forfaitaire pour les coûts indirects au total de 20% de la masse salariale retenue.

Le département du Gard délibère une aide annuelle forfaitaire de 13 000€ (hors assiette éligible LEADER pour l'animation du GAL), au titre du fonctionnement général du PETR.

**Le département de l'Hérault n'a pas souhaité arbitrer un cofinancement 2025 en raison de sa situation financière.**

**Animation/fonctionnement 2025 - Dépenses présentées et plan de financement prévisionnels :**

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES ANIMATION GAL						
Nom de l'agent	Fonction	ETP	Temps consacré à l'action sur la base de 1607h/an	Coûts horaires uniques 2024	Montant présenté	
FAYE Aude	Animation-gestion 2023-2027	80%	1 285,6	31,80 €	40 882,08 €	
MONTIZON Adrien		100%	1 607		51 102,60 €	
		Sous-total masse salariale		91 984,68 €		
Coûts indirects 2023-27 (frais de structure) sur la base forfaitaire de 15% de la masse salariale				13 797,70 €		
Coûts indirects 2023-27 (frais de déplacement) sur la base forfaitaire de 5% de la masse salariale				4 599,24 €		
		TOTAL		110 381,62 €		

Plan de financement LEADER PSN 2023-27	Assiette éligible 2024	Taux
Europe	88 305,28 €	80%
CD34	2 936,22 €	2,7%
Autofinancement PETR	22 076,34 € 19 140,12 €	20% 17,3%
Total	110 381,62 €	

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- D'approuver les dépenses et le plan de financement présentés,
- D'autoriser le Président à demander les financements auprès de l'Union européenne pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :  
 Vote pour : 38  
 Abstention : 0  
 Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
  - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : *14/10/2025*
- Le directeur général des services, Maxime Charlier



Syndicat Mixte  
PETR  
Vidourle  
Camargue

